



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris le 26 mai 2023

Influenza aviaire :

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, réaffirme sa mobilisation aux côtés des filières avicoles, marquées par la résurgence de l'épizootie dans le sud-ouest, dans un contexte de prise de conscience internationale qui conforte la stratégie vaccinale de la France.

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a participé le 25 mai à la cellule de crise ministérielle sur l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en présence des services de l'Etat mobilisés dans le sud-ouest. Il a réitéré son soutien à l'ensemble des équipes et réaffirmé l'engagement de l'Etat au côté des filières avicoles et la nécessité d'apporter aux éleveurs le soutien nécessaire en particulier ceux touchés par plusieurs épisodes dont il faut comprendre la détresse.

Par ailleurs, l'Organisation mondiale de la santé animale, devant laquelle le Ministre est intervenu en ce sens il y a quelques jours, soutient le recours à une stratégie vaccinale défendue par la France. Nous nous en félicitons. Enfin la stratégie vaccinale française sera finalisée au mois de juin.

o **La situation dans le Sud-Ouest**

Deux semaines après la mobilisation générale annoncée dans le sud-ouest à la suite de la résurgence de foyers en élevage ([communiqué de presse du 12 mai 2023](#)), la situation reste préoccupante, avec 75 foyers confirmés en élevage depuis le 4 mai. Parmi ces foyers, 7 élevages avaient déjà été contaminés cet hiver. Le Gers est à ce jour le département le plus touché suivi des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

Des enquêtes épidémiologiques associant les services de l'Etat, y compris l'ANSES et l'école nationale vétérinaire de Toulouse, sont en cours afin de comprendre les raisons de cette situation, inédite à cette saison. Les premiers constats mettent en évidence des cas de résurgence de la souche virale ayant sévi cet hiver.

Afin d'endiguer la progression du virus, des mesures additionnelles sont décidées :

- Outre les zones réglementées déjà mises en œuvre (zone de protection, zone de surveillance et zone de réglementation supplémentaire – ZP, ZS, ZRS), une zone supplémentaire est définie afin de procéder en périphérie à une surveillance active renforcée de tous les élevages pendant 4 semaines, assortie d'une limitation des mouvements de palmipèdes ;

- Une interdiction des mouvements de toutes les espèces de volailles est instaurée dans les ZP, ZS et ZRS pendant 8 jours.

- **Vaccination**

Ce nouvel épisode souligne la nécessité de poursuivre activement les travaux visant à la mise en place de la stratégie de vaccination.

Les résultats de l'expérimentation vaccinale effectuée sur des canards mulards viennent d'être officialisés et affichent une réelle efficacité : <https://agriculture.gouv.fr/experimentation-de-vaccination-des-canards-mulards-en-elevage-contre-un-virus-iahp>. Il s'agit d'une étape du processus qui permettra de déterminer le ou les vaccins qui seront retenus *in fine*.

Sur la base des avancées du Plan d'action lancé le 22 décembre dernier, **la France envisage à ce stade de vacciner à titre préventif les élevages commerciaux de canards** sur tout le territoire national à l'automne 2023. La stratégie de vaccination sera finalisée au mois de juin, et décidée par le ministre.

Une avancée importante au niveau international conforte la stratégie française. Dans la résolution adoptée le 25 mai en clôture de la 90^e assemblée générale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), les délégués des 182 pays membres de l'Organisation ont appelé à trouver des solutions innovantes pour lutter contre l'IAHP, au premier rang desquelles la vaccination :

<https://www.woah.org/fr/document/projet-de-resolution-n-28-defis-strategiques-afferents-au-contrôle-mondial-de-l'influenza-aviaire-de-haute-pathogenicite-2/>

La résolution appelle à ce que la vaccination n'ait pas de conséquences négatives sur le commerce international.

Pour en savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qui-faut-savoir-sur-le-plan-daction-vaccination-iahp-en-france>

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv